

» que l'on avoit punis ; qu'ils n'avoient pas com-
 » pris toute la gravité de leur délit ; que s'ils
 » ne l'avoient pas dénoncé, fans doute ç'avoit
 » été par crainte, & parce qu'ils n'avoient pas
 » crû, qu'il pût être mis à exécution, & qu'au
 » reste, la vindicte publique étoit suffisamment
 » satisfaite par le supplice des coupables. Ce
 » Magistrat conclut par supplier son Excellence
 » de daigner, en vertu de ses pouvoirs supé-
 » rieurs, accorder une amnistie générale aux
 » Indiens, & ordonner qu'on cessât les pour-
 » suites contre-eux. Cette requête a été com-
 » muniquée au Procureur Général, & l'on espé-
 » roit, que le Viceroi auroit égard à la repré-
 » sentation. »

Des Lettres particulières rapportent plusieurs
 autres circonstances, qui ne sont point dans l'Im-
 primée de *Lima*, entr'autres, qu'un Indien,
 nommé André Inca, qui prétend être du sang
 des anciens Rois du *Perou*, s'étant enfui de *Lima*,
 s'étoit rendu à 20 lieuës de cette Capitale, au
 Bourg de *Guarachiri*, dans lequel il est né, &
 qu'ayant soulevé les Indiens, ceux ci avoient mis
 le feu à la Maison du Lieutenant du Corregidor,
 qui étoit alors à *Lima* ; que 14 personnes en étant
 sorties pour échapper aux flammes, ils firent
 main basse sur elles, sans en épargner aucune ;
 qu'ils étranglerent Don-François Arango, pré-
 cédemment leur Corregidor, & frère de l'ancien
 Président de *Quito* ; & que le frere du Curé de
Guarachiri, en se déroband à leur poursuite,
 s'étoit précipité entre des rochers. On mande
 aussi de *Caxamarca*, que 12 Villages Indiens de
 la Province de *Guamalies* s'étoient soulevés. On
 a pris d'abord les mesures convenables pour arrê-
 ter le progrès de ces premiers mouvemens.

Depuis